

## FORMATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE PRÉPARATION B0/BF ET H0/HOV/HF EXECUTANT (1J) – CHARGE DE CHANTIER (1,5J) – TRAVAUX EN FOUILLES

### PUBLIC CONCERNE

Personnel d'opérations d'ordre non électrique qui effectue des travaux dans les locaux électriques ou sur chantier.

### OBJECTIFS

- Permettre au personnel d'opérations d'ordre non électrique de mettre en application les consignes et prescriptions de sécurité, définies par la norme NF C 18-510/A1 lors de l'exécution de ces opérations dans les locaux réservés aux électriciens.
- Recevoir un titre d'habilitation défini à la fonction, délivré par l'employeur.

### PRÉREQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée. Le personnel doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

### OUTILS ET MOYENS

- **Moyens techniques :**
  - Une documentation par stagiaire.
  - PC, vidéoprojecteur
- **Moyens humains :**
  - Formateur expérimenté
- **Moyens pédagogiques :**
  - Contrôle des connaissances, assuré régulièrement tout au long du stage.
  - Mise en situation sur les installations électriques avec la participation d'un personnel d'entreprise qualifié et habilité à un niveau suffisant

### MODALITE D'EVALUATION

- Grille de positionnement
- Evaluation à chaud

### VALIDATION

Certificat de réalisation

### MODALITES DE FORMATION

Présentiel

### DELAI D'ACCES


Inter : selon le calendrier annuel

Intra : à définir conjointement

### TARIF

Nous consulter

[www.avenirformation.com](http://www.avenirformation.com)

 Durée de la formation : 7 à 10 heures

## PROGRAMME DE FORMATION

- **Savoirs et savoir-faire**
  - Les évolutions techniques de la norme
  - Les principes de base en électricité
  - La connaissance des risques
  - Le principe d'une habilitation
  - La définition des symboles d'habilitation
  - Les zones de travail et les signalisations
  - Les risques liés aux matériels et outillages utilisés
  - La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie
- **Module « exécutants d'ordre non électrique B0/BF et H0/HOV/HF »**
  - Les acteurs concernés par les travaux
  - Les limites de l'habilitation d'indice 0 et F
  - Les zones de travail en basse et haute tension
  - Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- **Module « chargé de chantier B0/BF et H0/HOV/HF »**
  - Les documents et les acteurs concernés par les travaux
  - Les limites de l'habilitation d'indice 0 et F
  - Les zones de travail en basse et haute tension
  - La surveillance d'un chantier vis-à-vis des risques électriques
  - L'analyse des risques correspondant à l'habilitation visée
- **Évaluations théoriques et pratiques**

À titre indicatif : la période de recyclage recommandée par la NF C 18-510 est de 3 ans.